

SAINT-THURIEN, le 20 septembre 2023

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 27 septembre 2023 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Initiation à la langue bretonne à l'école publique,
- 2°) Création d'un « espace jeunes » : audit énergétique – demande de fonds de concours,
- 3°) Délégation du conseil municipal au maire : admission des créances en non-valeur,
- 4°) Autorisation au maire pour le recrutement d'agents contractuels remplaçants,
- 5°) Création d'un emploi permanent d'animateur,
- 6°) Mise en œuvre d'une démarche de prévention,
- 7°) Autorisations d'absence au titre d'évènements familiaux,
- 8°) Convention de développement de la lecture publique – Avenant n° 2,
- 9°) Soutien au Maroc et à la Lybie,
- 10°) Quimperlé Communauté : élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) – début sur les orientations,
- 11°) Quimperlé Communauté : pacte financier et fiscal,
- 12°) Quimperlé Communauté : convention de reversement des taxes d'aménagement communales,
- 13°) SIMIF : mise à jour de la liste des membres,
- 14°) Commission culture de Quimperlé Communauté : délégués,
- 15°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Cédric JAULNEAU (a donné pouvoir à Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE) et Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20230402*********

**Objet : Création d'un « espace jeunes » - Audit énergétique
Demande du fonds de concours « maîtrise de l'énergie »
de Quimperlé Communauté**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de création d'un espace jeunes dans le bâtiment situé 2 Rue du Poulou à SAINT-THURIEN, il est souhaitable de réaliser un audit énergétique.

La proposition du bureau d'études BECOME, dont le siège est situé 54 Impasse de Trélivalaire à QUIMPERLE a été retenue pour un montant HT de 2 500 €.

Cette prestation répond aux critères d'éligibilité du fonds de concours « maîtrise de l'énergie » de Quimperlé Communauté qui finance à hauteur de 50 % du reste à charge de la Commune les études et diagnostics énergétiques.

Elle indique qu'aucune autre aide financière n'a été sollicitée pour cette étude.

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût de l'étude HT	2 500.00 €
- Fonds de concours de Quimperlé Communauté	1 250.00 €
- Autofinancement	1 250.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à solliciter le fonds de concours « maître de l'énergie » auprès de Quimperlé Communauté,
- à signer les conventions cadres liant Quimperlé Communauté et la Commune de SAINT-THURIEN pour ce projet.

Fait à SAINT-THURIEN, le 28 septembre 2023
Le Maire,

Christine KERDRAON.

